

CC - 112 M
C.G.-PATRIMOINE
RELIGIEUX

RARVAP

EGROUPEMENT DES AGENTES ET AGENTS DU RÉSEAU
VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE



Villes et villages
d'art et de patrimoine

LE PATRIMOINE RELIGIEUX

Mémoire présenté à la Commission de la culture
de l'Assemblée nationale du Québec

Novembre 2005

RARVAP

REGROUPEMENT DES AGENTES ET AGENTS DU RÉSEAU
VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE



Villes et villages
d'art et de patrimoine

LE PATRIMOINE RELIGIEUX

Mémoire présenté à la Commission de la culture
de l'Assemblée nationale du Québec

Novembre 2005

Agents du réseau VVAP ayant participé à la rédaction de ce mémoire :

Monique Manseau, MRC de Bécancour
Johanne Picard, MRC du Haut-Saint-Laurent
Philippe Garon, Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Marie Leblanc, Ville de Lévis
Élisabeth Gladu, MRC L'Assomption

Conseil d'administration du RARVAP :

Jean-Michel Schembré, prés.
Marthe Taillon, v. prés.
Claude Lepage, trés.
Ariane Fortin, sec.
Denis Boucher
Anne Fournier
Marjolaine Matte
Paul Saint-Laurent
Patrice Blais

PRÉMISSES

Le réseau Villes et villages d'art et de patrimoine regroupe différents partenaires à l'échelle nationale. Sa mission consiste à promouvoir et à mettre en valeur les arts, la culture et le patrimoine selon une optique de développement du tourisme culturel dans toutes les régions du Québec.

Au fait de la problématique entourant la gestion et la pérennité du patrimoine religieux, de l'importance de celui-ci dans l'histoire du Québec et de la responsabilité collective qui en découle, le Regroupement des agentes et agents du réseau *Villes et villages d'art du patrimoine* tient à faire part de sa réflexion à l'égard de l'avenir de celui-ci.

Nous avons considéré la problématique selon l'optique énoncée dans le document déposé par la Commission dans une analyse prospective des trois questions :

QUE CONSERVER, COMMENT LE CONSERVER, QUI LE CONSERVERA

Et des sous-questions suivantes :

Quels sont les critères ou les valeurs qui devraient être au cœur du processus de sélection des biens à caractère religieux devant être préservés et mis en valeur?

Les outils législatifs et réglementaires permettent-ils de répondre adéquatement aux défis actuels posés par le patrimoine religieux, en ce qui concerne notamment la propriété de ce patrimoine, sa protection, sa gestion future?

À votre avis, la Loi sur les fabriques devrait-elle être revue? Quelles modifications y apporteriez-vous?

À votre avis, la Loi sur les biens culturels devrait-elle être revue? Quelles modifications y apporteriez-vous?

Quel devrait être le rôle respectif des différents acteurs concernés par la protection du patrimoine religieux du Québec (État, Église, communautés religieuses, municipalités, citoyens, etc.)?

Le Québec devrait-il s'inspirer d'expériences et d'initiatives étrangères dans sa recherche de solutions pour la protection et la mise en valeur de son patrimoine religieux? Si oui, lesquelles?

Toujours en vertu des énoncés du document, nous avons envisagé l'ensemble et la diversité de ce patrimoine eu égard aux critères devant prioriser sa sauvegarde et aux intervenants chargés de les définir.

De ce fait, il nous incombait de réfléchir aux avenues possibles que d'éventuels changements de vocation proposaient et impliquaient et, de quelle manière serait conserver et mis en valeur les biens mobiliers rattachés et le patrimoine immatériel sous-jacent.

De même, la nécessité de réglementer les paramètres et de situer les responsables, nous est apparue incontournable dans le contexte actuel de confusion liée à la gestion de ce patrimoine.

INTRODUCTION

Le vif engouement porté à l'égard du patrimoine participe de la quête de sens et d'identité qui caractérise aujourd'hui nos sociétés modernes. Au cours des trente dernières années nous avons perdu nos référents traditionnels, sociaux, territoriaux, idéologiques par le fait de bouleversements et de ruptures techniques, industrielles, culturelles et sociales sans précédent. Nous avons quitté le monde des certitudes, des grandes idéologies, la fin des évidences religieuses où la vie était plus stable. Nous sommes entrés dans un monde d'inquiétude où tout peut changer du jour au lendemain et nous sommes confrontés à une perte d'évidence concernant le travail, la famille, le statut social. Ce qui structurait le monde traditionnel s'est effondré et l'interrogation philosophique du « qui sommes-nous ? » est devenue fondamentale. Dans une société de crise, la recherche de racines et de symboles est très forte et l'objet patrimonial s'inscrit naturellement dans cette logique. Cela permet à l'homme de se perpétuer dans une continuité historique.

Plus que tout autre patrimoine, le patrimoine religieux permet aujourd'hui de recréer le lien entre le passé et le présent et il est porteur de sens individuels et collectifs à travers le symbolisme du sacré. Mentalement, l'église est liée au passé, à l'enfance et à la famille. Depuis les années 1990 il y a beaucoup de mobilisation et de concertation réalisées à l'égard du patrimoine religieux. Plusieurs facteurs démontrent l'engouement que l'on porte à ce patrimoine mais que l'ensemble du Québec soit d'accord sur l'avenir de quelque chose d'aussi complexe que l'héritage matériel (diversifié) de près de 300 ans de culture religieuse est une utopie. D'abord, tous n'ont pas eu la chance de se pencher sur l'histoire qui s'y rattache, de développer une conscience de cette richesse sociale, artistique et culturelle et une expertise de ce qui peut être souhaité pour un tel héritage, un peu sauvagement mis en question ici. Car tout bien culturel qui possède une certaine spécificité, mérite d'être préservé et d'être mis en valeur lorsqu'il peut l'être. Par manque de vision, le patrimoine religieux ne fait l'objet que de sporadiques questionnements chez nos politiciens et gestionnaires de programmes, alors qu'il devrait être un vecteur de développement constant et à part entière.

ENSEMBLE ET DIVERSITÉ

I

Le sacré peut être rébarbatif à certains. La télévision, le cinéma, la littérature véhiculent souvent les côtés négatifs de la religion. On associe ainsi cette dernière, à beaucoup de restrictions, à un côté moralisateur, à l'interdiction et à la méconnaissance. De nouvelles peurs sont aujourd'hui alimentées par les reportages sur le patrimoine religieux; craintes liées au coût de l'entretien des édifices ou, au contraire, à leur démolition abusive. Malheureusement les informations sont très biaisées et ne concernent pour la plupart, que le patrimoine religieux en milieu urbain. On ne parle jamais du milieu rural et les citoyens ne font pas la différence. À notre avis il est loin d'être trop tard pour intéresser les gens de plusieurs générations à la reconnaissance de nos bâtiments et de nos structures religieuses et ce, où qu'ils soient.

Le paysage québécois est ponctué de clochers qui guident, encore aujourd'hui, la route des voyageurs. Il importe de savoir ce que deviennent ces monuments uniques dans nos régions comme dans nos villes. Nos ancêtres ont contribué à nous laisser un bel héritage architectural, mais quel usage en faisons-nous aujourd'hui? Un second souffle s'impose à ces bâtiments car rien n'est plus rassurant qu'un clocher toujours debout, qu'un presbytère regorgeant de vie et qu'un couvent aux volets ouverts. Nous verrons donc à l'aube du 21^e siècle, comment nous assurer la pérennité des édifices religieux à travers un concept patrimonial et occupationnel qui évolue.

Le paysage, c'est-à-dire l'image du village avec son clocher et ses hauts toits issus du domaine religieux, sert l'identité et le sentiment d'appartenance des habitants d'une région ou une localité.

Depuis des centaines d'années, on a défini la paroisse comme une corporation religieuse ayant à sa tête le curé, et se composant de paroissiens établis et groupés autour d'une église sur un territoire fixe et limité. Le clocher de l'église est perçu comme l'antenne vivante entre le peuple et les hauteurs de la foi. L'abbé Lionel Groulx renchérit en disant que la paroisse est aussi un centre de vie sociale et, pour une grande part, notre figure nationale. Comment changer ces idées, ces traditions? Mais pourquoi les changer? C'est l'image du Québec et elle doit le rester, même si la définition d'une paroisse a été bien modifiée de nos jours et que celle-ci évolue. Les municipalités se sont bâties au fil des années, au gré des humeurs et des sensibilités, à coups d'événements et de bouleversements. Ces témoins imposants et importants sont là pour nous rappeler le point de départ.

L'église identifie le paysage religieux dans nos municipalités car « rien n'est plus rassurant qu'un clocher qui sonne. Un clocher qui est repère pour les voyageurs et signe d'habitation, de vie locale et de vie ecclésiale ».

Dans un premier temps il faut préserver le lieu de culte aussi longtemps que possible et partager ce lieu en y associant d'autres activités. Qu'il devienne multifonctionnel, il profitera ainsi à tous les citoyennes et les citoyens de toutes les générations. Ainsi, plus l'église sera près de la culture et des besoins de la communauté, plus elle sera signifiante et signe de salut. Le sentiment d'appartenance envers la paroisse deviendra sans doute variable, mais animera les citoyens. L'église se voudra un lieu qui offrira des services à la population et non pas un lieu de contrôle ou d'ancrage permanent. Mais elle doit avant tout avoir une vocation appropriée au contexte de ruralité ou urbain propre au 21^e siècle. Précisément, dans les structures religieuses rurales, rien n'est à négliger, rien n'est à omettre.

Dans nos sociétés sécularisées, la perte du vécu religieux a créé à l'égard du patrimoine religieux une distanciation propice à l'intégration des intérêts culturels croissants. À travers ses symboles, on peut trouver un sens au monde et à la vie¹. Dans la poursuite de l'histoire, les difficultés et les nouvelles réalités sont des situations du 21^e siècle qui prévalent autant dans les villages que dans les villes, à des niveaux différents et en considération de différents facteurs :

1. La révision des structures paroissiales traditionnelles jumelées à la diminution des prêtres (vieillesse) ainsi qu'au départ de certaines congrégations religieuses (vieillesse) ;
2. L'affaiblissement du sens de l'appartenance : un enjeu social, culturel et humain ;
 - Compréhension « d'une part capitale de notre héritage culturel ». Le patrimoine religieux doit susciter l'éveil culturel pour contrer la perte des références religieuses. Remédier à l'inculture religieuse croissante : depuis 30 ans, la culture religieuse traditionnelle a cessé d'être transmise. Pourtant il faut reconnaître le poids important du catholicisme sur notre histoire, notre vie quotidienne, notre langue, notre littérature et notre développement artistique ;
 - Accélération du processus de sécularisation (effacement des croyances et des pratiques au profit des sciences et techniques) :
 - « L'immédiatisme » individualiste (immédiateté : le délai d'exécution du résultat est très rapide²) ;
 - L'impact décisif du développement des technologies de la communication et du monde de l'image aboutissant au changement des perceptions et des représentations ;
 - L'effondrement de la « civilisation paroissiale », de la famille traditionnelle, de la vie rythmée autour de l'église, etc.
 - La fréquentation touristique du patrimoine religieux : l'un des rares moyens de réappropriation pour certains adultes « ayant perdu » leur « culture de chrétienté »,
 - La perte des valeurs (éthiques, tolérance, solidarité, etc.) : vide propice à toutes les manipulations qui instrumentalisent idéologiquement notre mémoire religieuse ;

¹ Mussot, Raphaëlle, *Enjeux d'une mise en tourisme d'un patrimoine spécifique*, Lyon, Mémoire, 1998, 97 pages.

² Aubert, Nicole, *Le culte de l'urgence. La société malade du temps*, Flammarion.

3. La réduction du nombre de « pratiquants réguliers » et des ressources nécessaires à la conservation et à l'entretien de ce patrimoine ;
 4. La méconnaissance de cet héritage ;
 5. La géographie et la démographie des milieux : élargissement des municipalités et des commissions scolaires et le regroupement des services dans le domaine de la santé ;
 6. Les activités socio-économiques : rupture du lien entre la paroisse et une majorité de la population locale, le travail en dehors du lieu de résidence et le travail spécialisé : déplacements du travailleur ;
 7. Les grandes religions chrétiennes : perte notoire d'influence ;
 8. La multiplication des groupes religieux de diverses origines ;
 9. La diminution substantielle des vocations religieuses ;
 10. L'éclatement de la vie culturelle, cause d'un éclatement de la vie paroissiale ;
 11. La modification de la vie rurale par l'accès rapide aux grands centres.
- Les dynamiques changent la vie des milieux.

II

Les savoirs et les savoir-faire, c'est-à-dire le patrimoine vivant ou le patrimoine immatériel, transmis de génération en génération, assurent une continuité à travers le changement. Les coutumes, les croyances, les légendes, les recettes, les métiers d'art, les métiers traditionnels, les usages et autres, définissent la région et créent ainsi des ponts privilégiés de connaissance qui se transmettent entre les générations et enrichissent par leurs récits et leur documentation orale, les biens mobiliers et immobiliers religieux.

Les presbytères, les couvents et les collèges sont aussi importants dans le paysage. Essentiels auprès de l'église, notamment dans le cas du presbytère, ils ont droit à une nouvelle vocation digne de leur importance et ce, au même titre que l'église.

Les cimetières sont souvent des espaces de silence, des espaces de mémoire oubliée. Les mettre en valeur de différentes manières peu aiguïser la curiosité des citoyens, des visiteurs (touristes, famille) et faire comprendre autrement le champ des morts.

Les calvaires et croix de chemin, qui balisent le paysage rural, doivent aussi survivre. De tradition bretonne, ces élévations marquent l'appartenance d'un territoire ou l'ouverture d'un chemin, constituant ainsi un patrimoine particulier et un symbole d'identité.

Les archives paroissiales renferment l'histoire du village, du culte, de la vie de chacun des citoyens. Elles sont souvent rangées dans des lieux plus ou moins malsains et il conviendrait de remiser ces précieux papiers dans des lieux conçus pour leur conservation et permettant la consultation. Les lieux d'archives régionales ou diocésaines peuvent accueillir ce genre de documents.

En résumé, l'intérêt d'un bâtiment religieux ne tient pas seulement à son architecture, mais aussi à ce qu'il représente; les croyances et les pratiques païennes et religieuses, les gestes quotidiens, l'histoire locale de toutes les générations qui l'ont édifié, entretenu et respecté ainsi

que sa propre évolution dans le temps. La convergence de différents facteurs doit être considérée dans l'évaluation faite à l'égard des investissements nécessaires pour assurer la sauvegarde du bien religieux de toutes catégories, dont : l'importance symbolique du ou des biens dans la communauté, les qualités esthétiques, architecturales de l'élément concerné, la date de construction ou de fabrication et ce, que le bien soit mobilier ou immobilier.

PROSPECTIVES ET MOYENS

I

Malgré la diminution évidente de la pratique religieuse dans le mode de vie des Québécois, il n'en demeure pas moins que les citoyens ont besoin de se rassembler. Les reconversions de lieux de culte en espaces permettant de valoriser notre culture et notre patrimoine apparaissent comme les plus naturels et les plus prometteurs. Pensons à l'Anglicane de Lévis où *une intégration architecturale respectueuse du patrimoine et de l'environnement exceptionnel du parc* a été une priorité.

Bien qu'ils exigent parfois des investissements majeurs, les reconversions en bâtiments résidentiels constituent également une avenue intéressante, sous certaines conditions liées à l'apparence et au traitement. Il serait dans ce cas préférable de tout faire pour améliorer l'accès aux logements sociaux. Enfin, différents exemples de conversions à vocation commerciale (restaurant dans une chapelle de Lac-Mégantic) peuvent se faire de manière respectueuse.

Les solutions de conservation et de mise en valeur s'expriment à travers les enjeux suivants :

1. La visite de lieux religieux est une occasion d'échange et de rencontre entre la société civile et l'Église catholique dans le sens où la visite touristique est souvent le seul contact avec celle-ci.
 - De plus en plus d'acteurs de la foi se sentent concernés par le phénomène du tourisme, considéré comme une composante de la mission pastorale de l'Église ;
 - Pour certains acteurs de l'Église, la mise en tourisme des édifices religieux comporte un risque, celui de réduire le christianisme à une dimension exclusivement culturelle ;
 - Pour les citoyens, l'église, le presbytère ou le couvent sont parfois les seuls refuges culturels de leur communauté ;
2. Le tourisme religieux peut générer des retombées économiques non négligeables, même en ne tenant pas compte des motivations et des pratiques
 - En région, la contribution économique du patrimoine religieux au développement local est parfois surprenante.
3. L'utilisation des bâtiments aux fins d'activités culturelles, sociales ou communautaires (spectacles, conférences, pièces de théâtre, bingos, etc.), tout en reliant les fonctions pastorales et patrimoniales, peut améliorer le cadre de vie et contribuer à développer un sentiment de fierté et un esprit d'appartenance à la communauté ou à la région. Plus les bâtiments et les structures religieuses resteront près des gens, mieux on les utilisera ;
4. Le fait de susciter l'intérêt permet de contrer l'ignorance car les gens ne connaissent pas leur église en tant que bâtiment, comme lieu incontournable de leur histoire locale ;

5. La notion de patrimoine ne doit pas seulement se limiter à l'architecture mais s'élargir au sentiment d'appartenance.

Il ne faut pas omettre les nouvelles tendances spirituelles qui viennent nourrir le milieu.

- De nouvelles communautés religieuses regroupant pour la plupart des jeunes, sont en émergence
- Un engouement qui augmente sans cesse pour les retraites spirituelles, les retraites fermées, les pèlerinages, dévotions particulières pour toutes les catégories d'âges dans des lieux aménagés dans les communautés religieuses, les églises (Ste-Philomène à Fortierville dans la MRC de Bécancour), etc.

On doit percevoir les descriptions et les inventaires déjà produits par différents intervenants ou organismes, comme un point de départ vers la responsabilisation (Voir point II).

Entre autres considérations, il faut envisager

- des activités de sensibilisation (favoriser des activités « inter générations ») : sensibiliser les jeunes à travers l'histoire de la construction de leur église, de l'implication de leurs ancêtres dans cette construction, de l'histoire des cloches (souvent originale, parfois amusante) et par l'initiation aux arts sacrés.
- la formation de guides attachés à leur église : ces guides pourraient devenir des agents multiplicateurs permettant de sensibiliser la population locale aux richesses en arts visuels du patrimoine religieux de leur localité, léguées par nos artistes locaux et nationaux (peintres, sculpteurs, architectes, etc.).
- une vocation à deux ou trois volets pour les lieux de culte : culte, vie culturelle et communautaire.
- un soutien constant du bénévolat et une préparation à la relève de celui-ci
- le patrimoine religieux urbain et rural : deux réalités qui demandent des approches complètement différentes en terme de sauvegarde.

II

Dans toutes les municipalités québécoises, des agents de recherche ont réalisé un inventaire commandé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) en 2004. Cet inventaire devrait être revu selon notre avis. D'abord, le passage d'agents de recherche dans plusieurs régions, s'est déroulé de façon anonyme, sans contact avec les ressources locales. Tout en constituant l'inventaire, ils sont passés sans s'annoncer malgré la demande des agents de développement culturels des MRC, membres ou non du réseau Villes et Villages d'art et de patrimoine (VVAP).

De plus, la méthode d'inventaire qui a été utilisée est désuète. La procédure qui aurait dû être préconisée est celle préparée par l'UNESCO (ICOMOS)³. Cette méthode rend compte du milieu et des citoyens. Les points 1.2 et 1.3 de la charte ICOMOS, qui porte sur les principes d'analyse, de conservation et de restauration des structures sur le patrimoine architectural, met

³ <http://www.international.icomos.org/charters/chartes.pdf>

l'accent sur le « respect envers les cultures (les milieux). Le patrimoine doit être étudié dans son contexte culturel, par conséquent la valeur et le niveau d'authenticité ne sont pas déterminés par des critères universels » et « la valeur d'un édifice historique n'est pas limitée à la perception que l'on a de celui-ci »⁴.

Au point 1.1⁵ on parle d'une approche pluridisciplinaire, ce qui suppose la création de comités composés de plusieurs types de spécialistes et de citoyens du milieu. Les spécialistes universitaires n'étant pas toujours aux faits des milieux peuvent se joindre à ces types de comités. L'inventaire actuel ne permet pas de connaître le patrimoine religieux et encore moins de le faire connaître à la population. Il doit demeurer un projet du milieu. En conséquence, la consultation de la population est primordiale.

L'inventaire n'a pas donc pas permis de réaliser une meilleure connaissance du patrimoine religieux régional et urbain et ne trouve pas d'intérêt auprès des instances culturelles et touristiques en matière de programmes et de ressources. De plus avec cette méthode d'inventaire il est impossible de donner des explications claires sur « le comment et le pourquoi » des notes allouées aux bâtiments religieux.

Un inventaire géré à partir de la base de l'UNESCO est parlant et les recherches sont complètes car le côté humain est pris en considération. Si nous nous fions seulement à l'inventaire des lieux de culte (2004) pour réaliser des projets sur notre territoire nous n'irions pas très loin. Des agents de terrain et de recherche (FPRQ, 2003-2004), de jeunes diplômés spécialisés se sont retrouvés sans emploi en conséquence de l'inventaire et de l'évaluation, alors qu'ils auraient pu poursuivre un travail auprès des directions régionales du ministère de la Culture, dans l'élaboration de solutions et de mises en application sur le terrain. Ils avaient des clefs dans les mains, mais les églises sont demeurées fermées. C'est d'abord aux gens du milieu qu'il faut faire confiance et ensuite leur offrir l'assistance des spécialistes.

De plus, lorsque que des architectes du milieu urbain mentionnent qu'il n'y a aucune distinction entre les régions et le milieu urbain, que les structures sont identiques, ils sont dans l'erreur. Vivre à la campagne est différent. Les problèmes y sont souvent solutionnés grâce à la créativité des gens du milieu. Pour mener à bon port les projets sur le patrimoine religieux il faut donc sensibiliser, éduquer, faire réapprendre à la population pourquoi il est impératif de sauvegarder les bâtiments religieux tout en choisissant la vocation mixte.

L'aide gouvernementale est essentielle, autant pour divers projets de mise en valeur et de préservation, que pour la restauration des bâtiments. Pour assurer la réalisation des projets, on se doit de souhaiter la répartition de fonds dans les MRC où se trouvent les agents du réseau Villes et Villages d'art et de patrimoine (VVAP), mais aussi la participation des milieux privés et municipaux au financement

Une des prochaines étapes est sans doute l'inventaire des biens mobiliers et objets du culte. Pour mener à bien le projet, les futurs agents de recherche devraient prendre contact avec les

⁴ <http://www.international.icomos.org/charters/chartes.pdf>, p. 34

⁵ <http://www.international.icomos.org/charters/chartes.pdf>, p. 34

agents de Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) dont ils trouveront la liste sur le site web suivant : <http://www.vvap.ulaval.ca> et s'assurer que l'inventaire soit réalisé en liens avec la charte de l'UNESCO.

RESPONSABILITÉ ET PARAMÈTRES

I

Tous et toutes doivent jouer un rôle dans la réalisation de projets de sauvegarde, sur le plan du financement notamment. Les citoyens doivent évidemment s'impliquer afin d'exprimer ce qui, selon eux, mérite d'être sauvegardé. Les experts, tels les agents du réseau VVAP, peuvent agir en tant que conseillers tout au long des démarches. L'État doit jouer un rôle de leader et les municipalités doivent emboîter le pas afin de concrétiser la vision que la nation adoptera.

Les communautés locales devraient être davantage soutenues afin de pouvoir assumer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine religieux. Il faut favoriser la conservation de ces biens dans leurs milieux respectifs et non les déraciner, encourager les gens à se mobiliser pour se les approprier et en être fiers afin que les générations futures puissent également en bénéficier. Ces témoignages de nos origines jouent un rôle primordial dans la compréhension de notre identité collective. Responsabiliser la population permet à la fois de faciliter la diffusion, la protection et la pérennité du patrimoine.

Eu égard aux actions de partenariat entre les autorités civiles et religieuses menées sur les territoires de la ville de Québec, de Montréal et de la MRC de Portneuf, il est suggéré qu'une action soit entamée à l'échelle de la province pour déboucher sur un partenariat comparable en matière de gestion du patrimoine religieux.

Le partenariat en question impliquerait les MRC, le MCCQ ainsi que les diocèses responsables des églises des régions concernées ainsi que les autres communautés religieuses détenant des lieux de culte patrimoniaux.

L'objet du partenariat serait d'établir une entente visant à définir les responsabilités de chacun en matière de protection du patrimoine religieux et à assurer aux citoyens un droit de regard quant à l'avenir de celui-ci. Une telle entente viserait tant la responsabilisation et la concertation des acteurs concernés, que la participation de la population locale au processus décisionnel et elle permettra d'éviter que certains lieux de culte soient démolis ou aliénés sans consultation publique.

Des programmes nationaux de base devraient être proposés pour permettre aux régions administratives de se responsabiliser. Celles-ci, par l'embauche de ressources compétentes, pourraient alors passer à l'action, sensibiliser les offices de tourisme et chambres de commerce et les inviter à constituer un partenariat.

C'est ainsi, avec les volontés locales que les véritables solutions vont apparaître et que l'on réussira à conserver le patrimoine religieux. Dans la planification, c'est un devoir de société que de donner aux régions la possibilité de se développer selon leur potentiel.

Voir en annexe le cas de la MRC de Bécancour.

II

Différents vides juridiques contribuent assurément à ce que certains joyaux se détériorent de façon dramatique à l'heure actuelle et que plusieurs biens d'importance aient malheureusement déjà disparus.

Le collectionnement des biens mobiliers devrait être encouragé et bénéficier d'une clause spécifique dans la Loi sur les Fabriques, obligeant avant élagage, la constitution d'un inventaire de type muséal (UNESCO, ICOMOS). Il conviendrait ensuite de faire évaluer la collection par une institution muséale de la région immédiate, laquelle, selon sa politique de collectionnement, serait éventuellement disposée à acquérir les pièces. Si quelques-unes ne trouvent toujours pas preneur, le choix d'antiquaires ou la vente à des collectionneurs privés pourraient être envisagés en dernier recours.

CONCLUSION

Il apparaît que nous aurions avantage à nous inspirer des réussites connues ailleurs dans ce domaine, dans d'autres cultures ou dans d'autres pays, sans pour autant tenter de les copier bêtement. Cet exercice nous éviterait à bien des égards, des erreurs de compréhension et de parcours.

L'importance du patrimoine religieux est indéniable et sa mise en valeur est tributaire de facteurs particuliers à chacun des multiples cas que sa conservation, sa mise en valeur ou son changement de vocation supposent.

Il faut constamment se souvenir que ce patrimoine peut devenir un vecteur de développement comme tout ce qui se rattache à nos racines et nous projette dans la continuité.

ANNEXE

C'est à travers des difficultés nouvelles, les réalités et les enjeux du 21^e siècle que plusieurs projets portant sur le patrimoine religieux ont vu le jour dans le milieu rural des plus dynamiques de la MRC de Bécancour. Des spécialistes et des citoyens du milieu se sont réunis pour trouver des solutions créatives.

Création d'un Comité du patrimoine religieux

La création d'un comité permet de mobiliser les principaux acteurs du patrimoine religieux et préconise la sauvegarde et la mise en valeur du bâti religieux par le biais du tourisme religieux.

Dans la MRC de Bécancour, un comité du patrimoine religieux a été formé en juillet 2002 par le CLD de la MRC de Bécancour, suite à la demande du curé de Saint-Pierre-les-Becquets, l'Abbé Louis-Paul Deshaies. Il se compose de curés, de marguilliers, de gens impliqués dans la pastorale, de citoyens intéressés au patrimoine religieux et à sa mise en valeur, d'agents en tourisme du CLD de la MRC de Bécancour et de l'agente de développement culturel de la MRC de Bécancour, membre du réseau Villes et Villages d'art et de patrimoine (VVAP). Un des premiers mandats est de s'assurer de la mise en valeur du patrimoine et des structures religieuses du territoire.

De ce mandat découle « l'élaboration d'un nouveau circuit touristique portant sur le patrimoine religieux en concertation avec les églises participantes à travers la MRC de Bécancour ». L'objectif général du projet est de « contribuer à la protection et à la mise en valeur du patrimoine religieux et historique de la MRC de Bécancour, en favorisant son accessibilité tout en assurant l'animation et la promotion ».

La première étape consistait à effectuer des recherches historiques liées au patrimoine religieux des églises participantes. Des fiches de recherche ont été réalisées dans les moindres détails pour chacune des églises par l'agente de développement culturel intervenant dans ce comité, comme consultante en histoire. Ces fiches servent aux guides qui animent les visites des églises durant la saison estivale et, aux bénévoles impliqués. Ce nouveau circuit architectural et patrimonial, *La route des dochers*, permet au territoire de participer au développement culturel, patrimonial et touristique par la mise en valeur de ses bâtiments et structures religieuses.

L'agente touristique du CLD s'occupe de la mise en marché du produit touristique, d'élaborer des outils de promotions, de publiciser le circuit et d'en informer les touristes par le biais du Bureau d'information touristique (BIT) local. Ce comité de travail doit prendre diverses décisions et chacun entend s'impliquer en supervisant les étudiants et les bénévoles.

Offertes par l'agente de développement culturel de la MRC, une formation en accueil et animation touristique et une autre sur l'histoire artistique et visuelle de notre héritage religieux et réalisée en regard des églises du territoire, sont dispensées au préalable.

Salle multifonctionnelle de Sainte-Françoise

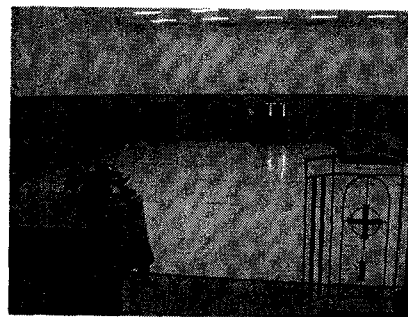
Ce projet original a été inauguré en avril 1997. L'idée a jailli au sein de la *Troupe de théâtre de Sainte-Françoise*. La troupe avait besoin d'un lieu pour se produire et répéter. La municipalité ne possédant pas de salle, les membres eurent l'idée d'utiliser et transformer l'église. Le curé du temps, l'Abbé Yvon Trottier, étant lui-même membre de la troupe accepte avec joie de faire en sorte que son église serve, en plus du culte, à toutes autres activités. Un comité de travail a été formé : deux (2) membres du conseil municipal, dont monsieur le maire, deux (2) membres de la Fabrique et ainsi que deux (2) citoyens. Entre temps, le comité procédait à de nombreuses consultations publiques. Par la suite d'autres personnes se sont jointes au comité, issues de divers organismes de la municipalité dont l'Age d'or et le cercle de Fermières de Sainte-Françoise. Le culte ayant diminué et la demande d'une salle communautaire se faisait sentir, l'idée s'avéra salvatrice et le conseil municipal, heureux du dénouement.

À l'époque la ministre, Mme Pauline Marois, accorda une subvention de 60 000\$, 25 000\$ provenait du Fonds d'investissement régional (FIR) et le reste de la somme a été recueilli dans la population lors d'activités diverses. Le coût total de la transformation s'est chiffré à 200 000\$.

Les gens aujourd'hui ne sauraient se passer de cette salle multifonctionnelle. Le chœur est demeuré intact car le culte y est observé à chaque semaine. Elle est aussi utilisée comme salon funéraire, salle de réunion, salle de spectacle avec plus de 250 places. L'école primaire l'Oasis de Sainte-Françoise utilise l'espace à titre de gymnase, mieux pourvu que son propre gymnase. D'autres organismes occupent les lieux; la Fabrique possède sa salle de réunion, le cercle des Fermières, une salle de métiers à tisser et une autre pièce est louée pour diverses activités.

L'extérieur de l'église garde son intégrité, c'est primordial. D'ailleurs, la municipalité est à la recherche de 50 000\$ pour réparer son clocher. Le presbytère, converti en loyers de type HLM en 1983, a subi quelques transformations esthétiques sauvegardant une certaine intégrité.

Sacristie
de Fortierville (anciennement
Sainte Philomène
de Fortierville)



Le Centre d'interprétation de Fortierville a vu le jour au mois de juin 2004. Le projet du centre d'interprétation est issu du Comité touristique de Fortierville avec l'appui du CLD et de la MRC de Bécancour. Le centre loge dans la sacristie fraîchement restaurée par une compagnie professionnelle spécialisée en patrimoine religieux de Sainte-Sophie-de-Lévrard, Gestion PMS inc. D'abord créé pour commémorer la vie de la petite Aurore Gagnon, dite l'enfant martyr, le centre raconte à sa façon l'histoire de la municipalité et la vie des gens qui ont façonné le milieu. Lieu de pèlerinage, l'église est aussi reconnue pour les reliques de

Sainte-Philomène dont la dévotion ne cesse d'augmenter. Depuis nombre d'années, la paroisse accueille des autobus de pèlerins. La visite du centre est agrémentée par celle de l'église, construite selon les plans des architectes Ouellet & Bussière en 1886.

Couvent de Sainte-Angèle-de-Laval

Un jour, M. André Watier s'embarque à bord d'un bateau de croisière sur le fleuve Saint-Laurent. Parti de Montréal, il fait escale à Trois-Rivières. Sur le quai, son attention est retenue par le magnifique paysage qu'il a de la rive sud, mais surtout par un énorme bâtiment surplombant le fleuve. Ayant appris que le bâtiment était à vendre, son coup de cœur patrimonial fut comblé.

Quelques mois plus tard, M. Watier apprendra que la communauté des Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge a fait ériger la 25^e maison de sa congrégation en 1894. Le collège ferme officiellement ses portes en 1965. Par la suite, il sera occupé par divers organismes. Au printemps 2003, M. Watier l'acquiert et les travaux de restauration débutent la même année. Ce collège de jeunes filles deviendra l'Auberge-château Sancta-Angela.

Les croix de chemin

La révision du schéma d'aménagement de la MRC de Bécancour est amorcée depuis quelques années. Nous avons eu à élaborer la partie traitant de la Culture et du patrimoine. Suite à la révision de cette partie par la Commission d'aménagement de la MRC de Bécancour, la participation des élus du territoire a été proposée afin de les sensibiliser au patrimoine religieux. Depuis plus d'une année nous avons constaté l'intérêt grandissant des élus face au patrimoine religieux. Nous avons convenus qu'ils devaient effectuer le recensement des croix de chemin et des calvaires de leur municipalité. Le projet a été bien accueilli et cette activité de prise en charge de connaissance du milieu s'avère un succès.

Et à travers le territoire de la MRC de Bécancour

Des églises sur le territoire offrent différentes activités. Celle de Manseau, construite dans les années 1980, tient lieu d'une salle multifonctionnelle. Sur les bancs, on y installe des panneaux de bois qui se transforment en matériel d'expositions alors que le chœur peut se métamorphoser en scène. Toutes les églises du territoire, affichent à l'occasion des concerts et certaines possèdent déjà quelques installations ; la municipalité de Précieux-Sang offre un système d'éclairage permanent, alors que la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard dispose d'une scène amovible qui se fixe au chœur de l'église.

Nous comptons deux (2) presbytères convertis en bureau municipal, ceux de Sainte-Marie-de-Blandford et de Sainte-Sophie-de-Lévrard. Celui de Fortierville a été acquis par le CLSC pour y entreposer des documents et partager les lieux avec la Fabrique. Celui de Bécancour abrite divers bureaux et bénéficie d'un bail emphytéotique. Quatre (4) presbytères sont toujours habités par un prêtre. Il s'agit de celui de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, de Gentilly, de Saint-Grégoire, et de Saint-Pierre-les-Becquets. Le presbytère de Sainte-Françoise a été converti en logements, celui de Sainte-Cécile-de-Lévrard, en maison pour personnes autonomes et semi autonomes Enfin, le presbytère de Précieux-Sang vient d'être acquis par des gens qui lui insuffleront un second souffle.